

JEAN TULARD

De Napoléon et de quelques autres sujets



Tallandier

De Napoléon
et de quelques autres sujets

JEAN TULARD

de l'Institut

De Napoléon
et de quelques autres sujets

Chroniques

TALLANDIER

Cet ouvrage est publié sous la direction de Denis Maraval.

© Éditions Talandier, 2019
48, rue du Faubourg-Montmartre – 75009 Paris
www.talandier.com
ISBN : 979-10-210-3799-1

*Mes remerciements vont à Thierry Lentz
qui a eu l'idée de ce livre, à Denis Maraval
qui a accepté de l'éditer et à François
d'Orcival qui a autorisé la reproduction
des articles publiés dans Valeurs actuelles.*

Préface

Préfacer un ouvrage de Jean Tulard serait un exercice inutile s'il s'agissait de présenter l'auteur et son travail. Sa notoriété et son règne sur les études d'histoire contemporaine depuis un demi-siècle me dispensent évidemment de tout rappel biographique ou bibliographique le concernant. Je n'aurai pas besoin non plus de redire que l'historien Jean Tulard est aussi un véritable écrivain, un pédagogue apprécié (demandez aux milliers d'étudiants qui ont assisté à ses cours ou aux foules qui se pressent à ses conférences !) et un chroniqueur qui fait depuis longtemps les délices des lecteurs de *Valeurs actuelles*. J'ajouterai enfin qu'en matière de préface, il est lui-même un maître qui avoue avoir été sollicité plusieurs centaines de fois pour cet exercice que je n'aurai pas la prétention de vouloir imiter.

Il me faut pourtant écrire ici quelques phrases pour attirer l'attention des lecteurs sur ce livre bien particulier qui nous parle certes de « Napoléon et de quelques autres sujets », mais aussi de son auteur.

Et dire d'abord que Denis Maraval, son éditeur « historique », Thierry Lentz, son disciple, et moi, son ami depuis plusieurs décennies, avons dû un peu nous employer pour qu'il accepte la publication de ce recueil, travail de retour sur son œuvre auquel il s'était toujours refusé jusqu'ici.

Sans doute estimait-il que ses articles scientifiques étaient accessibles à qui en avait besoin et que ses chroniques ou « papiers » de presse devaient conserver leur caractère éphémère. Nous sommes parvenus à le convaincre du contraire et à vaincre sa modestie en lui proposant de choisir librement, parmi des centaines, la quarantaine d'articles que voici.

Je ne cacherai pas que ses choix nous ont ravies, pour l'intérêt historiographique qu'ils revêtent, certes, mais aussi pour le portrait de lui qu'ils permettent d'esquisser, depuis ses spécialités professionnelles (la Révolution, l'Empire, la méthode en histoire, le cinéma) jusqu'à ses goûts moins connus du public pour la gastronomie et le sport – ici le cyclisme et le football, mais on aurait pu y ajouter le tennis qu'il commenta avec compétence pendant de nombreuses années –, en passant par l'art, la littérature et la saveur des écrivains parfois oubliés. Oui, c'est bien de cela aussi dont il s'agit : ceux qui le fréquentent reconnaîtront Jean Tulard dans ce volume et ceux qui le connaissent moins bien découvriront l'homme que nous aimons, le savant rigoureux et clair, mais aussi l'éveilleur d'intérêt et un joyeux compagnon d'apprentissage.

Faire se côtoyer, sans paradoxe et dans un même livre, Napoléon, Henri de Régner, les Borgia, Michel Platini et autres sujets inattendus ne pouvait être réussi que par lui.

Victor-André MASSÉNA, prince d'Essling,
Président de la Fondation Napoléon.

Avant-propos

Au soir de sa vie, l'historien découvre, en rangeant ses papiers, qu'il a dispersé plusieurs de ses travaux en articles, conférences ou communications savantes, sans jamais les reprendre sous forme de livre. Ils se sont entassés en piles branlantes dans des placards où l'auteur les a oubliés.

Fallait-il les ressusciter ? Oui, ont dit Thierry Lentz, directeur de la Fondation Napoléon, et Denis Maraval, fidèle éditeur de l'auteur depuis plusieurs décennies.

Mais que retenir dans cet océan de papier¹ ?

On a exclu les préfaces, au nombre de 409 en 2018, car elles sont attachées à un livre et à un auteur. Elles sont une introduction à l'ouvrage préfacé.

Beaucoup de contributions à des livres collectifs ont été écartées, surtout quand il s'agissait de dictionnaires. Là encore, elles doivent rester à leur place alphabétique. Détachées, elles perdent tout leur sens.

Il en va de même pour les histoires générales lorsqu'a été confié à l'auteur un pan chronologique. Celui-ci s'insère dans un ensemble. Retiré de ce contexte, il paraît plat et vain.

En revanche, pourquoi ne pas exhumer des communications faites à des sociétés savantes, à des colloques, ou des articles publiés dans des revues érudites ou de bonne vulgarisation ? Il s'agit d'un problème précis, d'un fait historique

ou d'une biographie. Difficiles à trouver, ces textes peuvent encore rendre des services à un chercheur. À cause de la diversité des sources, on a eu le souci de conserver une certaine homogénéité.

Mais on n'a pas souhaité se limiter à l'histoire de la Révolution et de l'Empire. Ont été introduits quelques articles concernant des questions de méthode historique. Il fallait rappeler que l'auteur fut chroniqueur à l'hebdomadaire *Valeurs actuelles* sur des sujets allant de l'histoire littéraire au domaine sportif.

Ainsi, dans ce livre, Napoléon côtoie-t-il Salvator Rosa et Michel Platini.

PREMIÈRE PARTIE

NAPOLÉON

Napoléon occupe la première place dans ce recueil. On n'en sera pas surpris.

Ont été réunis ici des articles érudits sur des sujets généraux : le fonctionnement des institutions napoléoniennes en l'absence du premier consul puis de l'empereur, un tableau de la société française sous l'Empire, une analyse du nouveau système fiscal mis en place par la Révolution et le Consulat, une vue d'ensemble de l'assistance sociale de l'époque, une étude sur les directeurs de ministère, des hommes puissants bien que dans l'ombre, et un panorama de la littérature du temps, peut-être injustement décriée. Napoléon n'est-il pas le héros préféré de nombreux romanciers, de Balzac à Patrick Rambaud et de Stendhal à Jean-Marie Rouart ? Il y a aussi le Napoléon de Thiers et celui, moins connu, de Gobineau dans un magnifique roman, *Ternove*, oublié à tort dans l'édition de ses œuvres par la « Bibliothèque de la Pléiade ».

Trois articles plus légers sur des sujets controversés : la vente de la Louisiane, le choix des abeilles sur le manteau impérial et le prétendu empoisonnement de Napoléon ; ainsi que mes deux premiers articles publiés en 1964 et 1965.

L'ensemble s'ouvre sur un tableau de la crise financière de l'Ancien Régime qui provoqua la Révolution. Les solutions

NAPOLÉON

envisagées pour réduire la dette publique restent d'une brûlante actualité dans leur inefficacité.

Est évoquée aussi la publication de la correspondance de Napoléon sous une forme exhaustive et critique. Un vœu de 1966 comblé grâce à la Fondation Napoléon en 2018.

En revanche ont été écartées les conférences sur la stratégie montrant que Napoléon ne pouvait gagner en Espagne face à une insurrection populaire alimentée de l'extérieur par la flotte anglaise. Les interventions française et américaine étaient vouées au même échec en Indochine, les insurgés bénéficiant de l'aide chinoise. Situation identique pour les Russes puis les Américains en Afghanistan, tant que les talibans bénéficieront d'une base arrière au Pakistan. Inversement, Andreas Hofer fut vaincu au Tyrol, étant coupé de l'extérieur par l'armée de Napoléon. Même succès français en Algérie à partir du moment où des barrages furent établis aux frontières de la Tunisie et du Maroc, tandis que le Sahara était à peu près contrôlé. Mais il s'agit de sujets brûlants qui montrent que l'histoire de Napoléon conserve une incontestable actualité.

1.

Le roi s'effondre sous la dette*

L'origine de la crise de nos finances à la fin de l'Ancien Régime ? Un déficit colossal du Trésor qui s'explique par l'absence de contrôle des dépenses et l'affermage des impôts. Au moment où s'ouvre le règne de Louis XVI, en 1774, les dépenses dépassent les recettes de 22 millions de livres. Ce serait déjà grave. Mais il y a pis : 78 millions des recettes futures ont été dépensées par anticipation. Par le jeu des intérêts des emprunts et des dépenses sans justification, l'État doit 235 millions immédiatement exigibles. Au total, ce sont 335 millions qui font défaut dans les caisses de la monarchie.

POUR L'ÉTAT, RIEN N'EST – DÉJÀ –
PLUS DIFFICILE QUE DE FAIRE DES ÉCONOMIES
ET D'ENTREPRENDRE DES RÉFORMES

Comment combler ce déficit ? L'abbé Terray, dernier contrôleur général des Finances de Louis XV, ne voyait qu'une solution : la banqueroute. Mais le roi peut-il faire faillite ? Louis XVI appelle, en août 1774, Turgot, qui a appliqué avec

* *Valeurs actuelles*, 8 novembre 2012.

succès dans son intendance du Limousin les principes des physiocrates partisans de la liberté économique.

Turgot annonce aussitôt son programme : point de banque-route, point d'augmentation d'impôts (des impôts qui pèsent essentiellement sur le tiers état), point d'emprunt. Il entend résorber le déficit par deux moyens. D'abord en pratiquant des économies, « réduire la dépense au-dessous de la recette », ensuite en accroissant la richesse publique, donc le rendement de l'impôt. C'est ce que nous appelons aujourd'hui la croissance. Pour l'État, rien n'est – déjà – plus difficile que de faire des économies.

Pourtant, Turgot obtient par surprise de Louis XVI une réduction des pensions que le roi versait à ses courtisans aux dépens de « la substance du peuple ». Il parvient à abaisser les dépenses de 24 millions, une somme supérieure de 2 millions au déficit ordinaire de 22 millions.

Stimuler l'essor économique signifiait accroître la production agricole. Turgot proclame, le 13 septembre 1774, le libre commerce et la libre circulation des grains, qui ne pouvaient, jusqu'alors, circuler d'une province à l'autre sans payer des droits exorbitants, en sorte que le blé pourrissait dans certaines provinces où la récolte avait été abondante tandis que, dans d'autres régions, régnait la disette. Ce même 13 septembre, il abolit les corporations, qui, par leurs règlements tatillons, paralysaient les innovations techniques.

Mais ces réformes dérangent trop d'intérêts. Les spéculateurs qui jouent sur le prix des grains, avec le prince de Conti à leur tête, provoquent des émeutes. L'abolition des corporations entraîne de son côté grèves et désordres ; s'y ajoute le mécontentement de la Cour, victime des économies.

Le parlement de Paris s'oppose aux réformes en refusant de les enregistrer. Le 12 mai 1776, Turgot est disgracié au moment où il souhaitait aller plus loin en proclamant l'égalité de tous devant l'impôt. Économies et réformes sont condam-

nées. À Turgot succède Necker, un banquier genevois qui ne sait qu'emprunter et qui s'y voit contraint, Louis XVI s'engageant dans la guerre d'Indépendance de l'Amérique en 1778. Coût de cette aide au combat pour la liberté d'un peuple : un milliard. Pour emprunter, Necker doit inspirer confiance. Il va jouer la transparence. Il imagine de publier sous le nom de *Compte rendu au roi* le tableau des recettes et des dépenses de la monarchie pour 1781. Les recettes sont de 264 millions et les dépenses de 254 millions, l'excédent est de 10 millions. Voilà qui devrait rassurer les prêteurs. En réalité, Necker a dissimulé les dépenses de la guerre d'Amérique sous prétexte qu'elles relèvent de la conjoncture. Le déficit est de 90 millions. Ce budget truqué ne porte pas chance à Necker. Il y a fait figurer les dépenses de la Cour, 28 millions, c'est-à-dire autant que celles de la marine.

L'opinion s'indigne et la Cour est à nouveau furieuse, Necker est disgracié à son tour, le 19 mai 1781. Deux successeurs sans relief expédient les affaires courantes. À la fin de 1783, Calonne, longtemps intendant à Metz puis à Lille, est appelé au contrôle général des Finances. Il arrive dans un moment d'euphorie. La guerre d'Amérique a pris fin, des rentrées de numéraire venant d'Espagne ont lieu de façon inattendue. Calonne pourrait profiter de cette conjoncture pour alléger le poids de la dette publique. Au contraire, il dépense sans compter. C'est la grande période des fêtes de Versailles et des largesses royales.

Séduits par un tel faste, les prêteurs se précipitent. En trois ans, Calonne emprunte 487 millions.

Stratégie suicidaire ou plan mûrement réfléchi ? Les caisses finissent par se vider tandis que les possibilités d'emprunter se réduisent à néant. Au même moment, la conjoncture se retourne. Le traité de libre-échange signé avec l'Angleterre en 1786 ruine l'industrie française, incapable de faire face à la concurrence anglaise. Et la récolte de blé s'annonce mau-

vaïse. Môme si la récolte est mauvaïse, le paysan n'en doit pas moins verser au seigneur et au clergé les redevances en grains, champart et dôme, sans parler des impôts. Les tensions s'avivent entre ruraux et privilégiés tandis que le chômage frappe les villes, laissant les ouvriers désœuvrés.

Calonne joue alors son va-tout. Il propose à Louis XVI un plan d'amélioration des finances dans lequel il reprend les réformes de Turgot rejetées par le parlement de Paris et y ajoute un impôt nouveau, une subvention territoriale qui frapperait tous les sujets du royaume, y compris le clergé et la noblesse. Nous parlerions aujourd'hui de « justice fiscale ». Au roi qui s'inquiète et réclame des adoucissements, Calonne répond, avec une grande lucidité : « Sire, ce qui est nécessaire pour le salut de l'État serait impossible par des opérations partielles et il est indispensable de reprendre en sous-œuvre l'édifice entier afin d'en prévenir la ruine. »

C'est la subvention territoriale frappant les privilégiés, « les riches », qui fait problème. Le roi ne peut en effet lever un impôt nouveau sans le consentement des états généraux. C'est une loi fondamentale du royaume, comme la loi salique, une loi non écrite et donc difficile à interpréter ou à modifier.

Mais réunir les états généraux, qui n'ont pas été convoqués depuis 1614, risquerait d'ébranler la monarchie absolue. Pour tourner l'obstacle, Calonne imagine de convoquer à Versailles une Assemblée de notables, triés par ses soins et représentant les trois ordres. Dans son discours il dénonce « les abus dont l'existence pèse sur la classe productive et laborieuse ». Il faut revoir le système fiscal. Il promet des économies et la limitation des emprunts. Mais noblesse et clergé refusent d'examiner un nouveau système d'impôts et réclament la convocation des états généraux où, si l'on vote par ordre, ils auront la majorité. À nouveau les réformes se révèlent impossibles et Calonne est congédié le 8 avril 1787. L'archevêque de Toulouse, Loménie de Brienne, le remplace sans succès.

Le 16 août 1788, la monarchie suspend ses paiements. Il faut convoquer les états généraux pour mai 1789. À cette date, le déficit budgétaire est évalué à 2 milliards.

En douze années de règne, la dette s'est accrue de 1 140 millions et le service de la dette absorbe à lui seul la moitié des recettes. Tout a été essayé : l'emprunt (et on en a abusé), les économies (trop peu), les réformes (elles semblent impossibles tant elles dérangent d'intérêts), la croissance (elle dépend des réformes), la création d'offices que la monarchie met en vente (mais c'est multiplier le nombre des fonctionnaires qu'il faut ensuite payer), l'accroissement des impôts (57 % des revenus d'un membre du tiers état sont prélevés par les agents du fisc).

Le premier acte des États généraux est de se transformer en Assemblée constituante et de mettre fin à l'absolutisme royal. La nuit du 4 août 1789 met fin aux privilèges fiscaux.

Mais les caisses restent vides. Le déficit est de 2 milliards. Le 2 novembre 1789, un homme apporte la solution. L'évêque d'Autun, Talleyrand, monte à la tribune. Agent général du clergé, il a géré la fortune de l'Église de France. Il l'évalue à 2 milliards. Si on nationalise les biens du clergé, le déficit sera comblé. Talleyrand trahit son ordre : c'est la première de ses trahisons. Mais peut-on mettre sur le marché pour 2 milliards de biens immobiliers en même temps sans en diminuer le prix ? Ne vaudrait-il pas mieux échelonner les ventes ? Cependant le besoin d'argent est dans le même temps très pressant. On émet donc dans l'immédiat des bons gagés sur les biens d'Église qui permettent de faire face aux dépenses.

Talleyrand souhaitait en rester là. Toutefois, sur la suggestion de Mirabeau, on fit de ces assignats un papier-monnaie. L'idée était d'attacher les porteurs des assignats à la Révolution puisque leur fortune en dépendait désormais. Devenu papier-monnaie, l'assignat fit l'objet d'émissions de plus en plus fortes, provoquant une inflation qui ruina

la France. Le 19 février 1796 est brûlée solennellement la planche à assignats après qu'elle en a émis pour 45 milliards. Les mandats territoriaux qui succèdent aux assignats ne sont pas plus heureux. La bonne monnaie se cachant, à l'inflation succède la déflation.

Pour s'en sortir, le Directoire choisit la banqueroute à la fin 1797. Une banqueroute des deux tiers par laquelle le gouvernement diminue des deux tiers la dette publique. Mais, habilement, le gouvernement appelle cette banqueroute le « tiers consolidé ».

La dette en partie assainie, la voie était libre pour des réformes qu'allait réussir, la confiance revenue après le coup d'État de Brumaire, le premier consul Bonaparte. Ce fut le franc germinal qui dura jusqu'au franc Poincaré. Napoléon évitera l'emprunt et s'efforcera, malgré la guerre, subventionnée par un budget particulier, le Domaine extraordinaire, d'avoir un budget en équilibre.

Si l'on avait écouté Terray en 1774, on eût peut-être fait l'économie d'une révolution. Faut-il tirer une leçon de ces événements dont la résonance reste très actuelle ? La banqueroute est-elle inévitable ? Hélas ! Il n'appartient pas à l'historien d'y répondre. Il n'est que le prophète du passé.

2.

Robespierre vu par Napoléon*

« Un Robespierre à cheval », disait de Napoléon Mme de Staël. Le mot a fait fortune¹. Particulièrement tentant était le rapprochement entre les deux hommes. Et si l'on reste dans l'ignorance de ce que Robespierre a pu penser du jeune officier qui commandait l'artillerie de Toulon, le jugement de Bonaparte sur l'Incorruptible n'est peut-être pas sans intérêt.

En fait, c'est l'attitude de Napoléon devant la Révolution qui devrait être envisagée, car il a peu parlé de Robespierre, mais surtout des événements qui précédèrent le coup d'État de Brumaire. Gagné aux principes révolutionnaires en 1793, proclamant en l'an VIII la fin de la Révolution puis affirmant à Sainte-Hélène sa foi dans les idées libérales, Napoléon a beaucoup varié. Cet opportuniste suit l'événement ; ce stratège n'ignore ni la feinte ni la volte-face.

Que Napoléon juge Robespierre en l'an II ou en 1819, un tel jugement ne peut être séparé des conditions politiques à la faveur desquelles il est prononcé ; son objectivité reste douteuse. Même à Sainte-Hélène, Robespierre sert de prétexte à l'habileté manœuvrière de l'empereur déchu pour se poser en champion des idées libérales. N'attendons pas de Napoléon une meilleure connaissance de Robespierre, mais

* Actes du colloque Robespierre, Vienne, 1965, p. 35-45.

de ses jugements sur Robespierre une meilleure connaissance de Napoléon.

*

Première mention de Robespierre par Bonaparte : dans sa *Lettre à Buttafuoco*, datée du 23 janvier 1791. Le jeune officier, accablant le député corse à l'Assemblée nationale, écrit : « Ô Lameth ! Ô Robespierre ! Ô Petion ! Ô Volney ! Ô Mirabeau ! Ô Barnave ! Ô Bailly ! Ô Lafayette ! Voilà l'homme qui ose s'asseoir à côté de vous² ! » Ainsi ne distingue-t-il pas encore Robespierre des autres figures de proue de la Révolution, pour laquelle il ne cache pas son enthousiasme. Nul ne peut alors prévoir le destin du député de l'Artois.

Le nom de Robespierre n'est pas prononcé dans *Le Souper de Beaucaire* du 29 juillet 1793. Mais ce réquisitoire contre le fédéralisme girondin est une défense, d'ailleurs nuancée, de la politique du Comité de salut public. L'officier, porte-parole de Bonaparte, se range « du côté des plus énergiques, du côté de ceux qui, par leur décision, par leur attitude résolue, par l'audace et la rapidité de leurs actes, par ce qu'ils ont en eux d'âpre et d'inébranlable, rassurent la France contre le triomphe des étrangers ». C'est approuver la politique jacobine. « Les Marseillais ne devraient-ils pas regarder la Convention comme le vrai souverain, comme le centre d'unité, comme le point de ralliement³ ? »

En écrivant sa brochure, Bonaparte pense naturellement à la Corse. Brouillé depuis mars 1793 avec Paoli, il prend parti pour la Convention qui vient de mettre son adversaire hors la loi. Dans le conflit qui oppose l'île à la République, ses démêlés personnels avec Paoli l'obligent à se ranger du côté de la République. Son intérêt aussi d'ailleurs : l'avancement est rapide dans les armées de la Révolution.

Mais il n'est pas exclu qu'il ait également éprouvé de la sympathie pour Maximilien Robespierre. Certes, les deux hommes ne se sont pas connus. Il y a pourtant des affinités entre eux : même jeunesse difficile ; même refuge offert par l'étude à leur caractère peu sociable ; même orgueil né d'une exacte conscience de leur valeur et mêmes humiliations apportées à leur ambition par l'Ancien Régime ; même admiration pour Rousseau – encore Bonaparte s'est-il peu à peu détaché de l'auteur du *Vicaire savoyard*⁴. Mais, comme Robespierre, n'a-t-il pas rêvé d'un État « où ne subsisterait nul privilège, où l'égalité serait complète, où le paupérisme serait inconnu, où les mœurs seraient pures, où les lois, expression de la volonté de tous, seraient obéies et respectées par tous⁵ » ?

Pourtant, malgré l'amitié d'Augustin Robespierre qui écrit à son frère que « le citoyen Bonaparte commandant l'artillerie est d'un mérite transcendant⁶ », le jeune officier ne se prononce pas en faveur de l'Incorruptible. On ignore les sentiments qu'il éprouva à l'annonce de la chute de Robespierre. Il aurait écrit à Tilly, le 20 thermidor : « J'ai été un peu affecté de la catastrophe de Robespierre le jeune que j'aimais et que je croyais pur ; mais, fût-il mon frère, je l'eusse moi-même poignardé s'il aspirait à la tyrannie⁷. » À Marmont, il aurait confié qu'il regardait la chute de Robespierre « comme un malheur pour la France, non assurément qu'il fût partisan du système suivi, mais parce qu'il supposait le moment d'en changer imminent : l'isolement de Robespierre qui, depuis quinze jours, s'absentait du Comité de Sûreté générale [*sic*], en était à ses yeux l'indication ». Il m'a dit, ajoute Marmont, que si « Robespierre fût resté au pouvoir, il aurait modifié sa marche ; il eût rétabli l'ordre et le règne des lois ; on serait arrivé à ce résultat sans secousses, parce qu'on y serait venu par le pouvoir ; on prétend y marcher par une révolution, et cette révolution en amènera beaucoup d'autres⁸ ». Sous réserve que le propos soit authentique, il dénoterait une

singulière maturité politique chez le jeune général, puisqu'il prévoyait dès 1794 les futurs coups d'État du Directoire.

Malgré cette prudence, le 9 Thermidor ouvre pour lui une période difficile. Il ne parlera plus de son ancien protecteur. Puis, à Ancône, en 1797, devant un auditoire d'abord étonné, puis indigné, il évoque l'Incorruptible. Ses propos nous sont connus par les notes qu'ajouta l'ancien directeur de la Monnaie, Collot, à son poème *La Chute de Napoléon*. Ces souvenirs écrits par un nonagénaire doivent être acceptés avec prudence.

Depuis son origine, la France n'a eu qu'un gouvernement fort, affirme d'emblée Bonaparte, celui de Robespierre. Il précise sa pensée. « Qu'est-ce qu'un gouvernement fort ? C'est celui qui a un but utile bien déterminé ; la volonté ferme de l'atteindre, la force capable de faire triompher cette volonté ; enfin l'intelligence nécessaire pour bien diriger cette force. » Robespierre réunissait-il ces avantages ? Il eut pour but « le triomphe de la Révolution ». « Il sentait, ajoute Bonaparte, qu'une contre-révolution serait plus sanglante, entraînerait des maux plus cruels, plus durables que ceux que notre révolution avait exigés et devait exiger encore. Il voulait donc l'accomplir à tout prix. » L'utilité d'un tel but ne paraît pas contestable à Bonaparte ; la volonté de l'atteindre ne saurait être douteuse. Mais Robespierre avait-il la force nécessaire pour faire triompher cette volonté ? Sans aucun doute. « Il lui suffisait de donner un ordre pour qu'il fût exécuté sans obstacle et sans retard d'un bout de la France à l'autre. » Les moyens d'action de Robespierre étaient en effet considérables : il disposait « sur toute la surface de la France » de l'organisation des Jacobins, « aveuglément soumise à sa discipline ». « La force de cet homme, conclut Bonaparte, était donc sans bornes. C'est elle qui le fit triompher de tous les partis : royalistes, Cordeliers, Girondins furent terrifiés, subjugués ou anéantis. C'est par elle qu'il put donner à la France

des armes puissantes, nombreuses, disciplinées qui nous ont préservés du malheur de la voir envahie, saccagée, morcelée. »

D'où vient qu'il fut en définitive renversé ? C'est que, « n'étant pas homme de guerre, il fut obligé de confier la force armée à un militaire. Il n'osa point le choisir parmi nos meilleurs généraux, sentant bien qu'il ne pourrait en faire un instrument aveugle... Il mit donc à la tête de la division de Paris ce misérable Hanriot, homme obscur, sans expérience et sans capacité ». Là fut l'erreur ; sans elle, Robespierre eût été, le 10 thermidor, « plus puissant que jamais ». Et Bonaparte reprend les idées qu'il avait précédemment développées devant Marmont. Vainqueur, Robespierre aurait dès le lendemain suspendu les supplices, interdit toute arrestation et créé un comité de clémence... « Depuis quelque temps, il préparait cette mesure ; il ne paraissait plus au Comité de sûreté générale ; il en blâmait les excès et en désignait les auteurs. »

Il aurait ensuite rassuré tour à tour les Jacobins et les royalistes, puis il aurait relevé les autels : l'institution de la fête de l'Être suprême n'en était-elle pas le premier jalon ? Il aurait ainsi terminé sans heurts la Révolution.

Était-ce bien l'intention de Robespierre ? C'est en tout cas l'œuvre du Consulat que, anticipant sur les événements, Bonaparte était en train de décrire à ses auditeurs.

*

Devenu premier consul, puis empereur, Napoléon proscriit le souvenir de Robespierre. Plusieurs Mémoires le confirment, dont ceux de Mme de Chastenay : « Une jeune femme dont le beau-père est revenu avec un de nos princes avait été chargée à l'époque de négocier son retour. Elle risqua de s'adresser à l'empereur lui-même, un jour de cercle, quand il l'aborda. Aux objections qu'il fit, elle reprit assez sottement :

Sire, sous le règne de Robespierre... Elle n'eut pas le temps d'en dire plus, la colère fut à son comble⁹. »

Napoléon n'évoquera Robespierre que par allusion au Conseil d'État ; il ne le mentionne ni dans sa correspondance ni, semble-t-il, dans les confidences qu'il fait à son entourage, pas même lorsqu'il retrace sa vie devant Caulaincourt, dans le traîneau qui les ramène de Russie en France¹⁰.

Silence inspiré par la crainte ? En fait, les derniers Jacobins, baptisés « exclusifs », décimés par les déportations auxquelles l'explosion du 3 nivôse servit de prétexte, étroitement surveillés par la police, ne présentaient plus de dangers sérieux.

Souci d'effacer un passé révolutionnaire qui contrastait avec la création d'une nouvelle dynastie et la fondation d'une aristocratie moderne ? L'auteur des *Mémoires de Bourrienne* raconte qu'à son arrivée au consulat, Bonaparte mit un grand soin à faire rechercher *Le Souper de Beaucaire* « qu'il achetait chèrement pour en détruire tous les exemplaires¹¹ ». Mais par ailleurs il fera verser une pension à la sœur de Robespierre¹².

Si les sentiments de Napoléon paraissent contradictoires, le Premier Empire a été dans son ensemble hostile à Robespierre. Les histoires de la Révolution qui paraissent alors reprennent allégrement les accusations calomnieuses de Montjoie ou de Le Blond de Neuvéglise¹³.

Lacretelle, dans son *Précis historique* (la partie consacrée à la Convention paraît en l'an XI), décrit ainsi l'apogée de Robespierre : « Il était maintenant accablé sous le poids d'une destinée bien supérieure à ses forces, à ses talents. Pressé par les ennemis les plus dangereux, il s'occupait tous les jours à désigner au tribunal révolutionnaire ceux qui devaient être condamnés le lendemain, c'est-à-dire une foule d'êtres sans défense, de femmes, de vieillards, de qui jamais il n'avait reçu nul outrage. » Développement que suit un portrait inattendu de l'Incorruptible : « Des vices nouveaux, étrangers à son tempérament, mais qui lui étaient donnés par le trouble into-

lérable de son âme, achevaient d'égarer ses résolutions. Cet homme, dont le cœur ne fut jamais, je crois, ému par la voix, par l'aspect d'une femme, depuis peu de temps, s'abandonnait aux plus honteuses débauches. Souvent étendu dans un parc dont il avait fait périr le propriétaire, entouré des êtres les plus féroces et des femmes les plus dégradées, il cherchait l'ivresse, la volupté et ne pouvait sentir que ses terreurs¹⁴. »

« Ce fut alors, écrit de son côté Nougaret, que Maximilien Robespierre se livra à toute l'atrocité de son caractère. Tout aussi sanguinaire, tout aussi impitoyable que Marat, il dissimulait ses penchants à la cruauté sous un faux air de douceur et de politesse ; il était toujours vêtu très proprement et frisé avec le plus grand soin ; il séduisait par ses dehors agréables et par ses discours mielleux ceux dont il conspirait la perte. Tandis que Marat vous effrayait par les menaces qu'il avait sans cesse à la bouche, Robespierre, son émule, son imitateur, ressemblait à un animal féroce qui paraît apprivoisé et qui, tout à coup, déchire en caressant¹⁵. »

Le *Précis* de Schoëll, publié en 1809, est aussi véhément : « Le député Robespierre se sert de son influence pour couvrir la France d'échafauds et pour avilir et tyranniser la Convention nationale qui ne fut plus pendant plus d'une année que l'instrument de ses fureurs¹⁶. »

D'inspiration royaliste, une historiographie qu'on pourrait dire officielle – puisque autorisée par la censure – reprend sous l'Empire les légendes calomnieuses colportées sur Robespierre au lendemain de sa mort. Elle n'a pu le faire qu'avec l'accord de Napoléon¹⁷.

*

Exilé à l'île d'Elbe puis à Sainte-Hélène, Napoléon devient la cible des pamphlétaires de la Restauration qui en font l'héritier de la Terreur et le disciple de Robespierre. Dans

les pamphlets royalistes parus entre 1814 et 1821 revient fréquemment la légende du terroriste faisant couler à Toulon le sang français « avec la joie féroce d'un barbare¹⁸ ». Puis un parallèle est dressé entre les deux « tyrannies », celle du Comité de salut public et celle de l'empereur. Citons *Robespierre et Buonaparte ou les deux tyrannies*, pamphlet anonyme de 1814, et *Les Jacobins et Buonaparte ou essai historique sur l'alliance des deux tyrannies qui ont opprimé la nation française*, que publie Massé en 1815.

De ces deux dictatures, « l'une fut méprisable, absurde, incapable de calcul, revêtue des formes les plus abjectes et armée des moyens les plus vifs, l'autre, sombre, atroce, implacable dans ses vengeances et qui prodigua au-dehors le sang que l'autre faisait couler sur les échafauds¹⁹ ». Elles furent aussi sanguinaires l'une que l'autre : « La tyrannie de Buonaparte ne tue pas les vieillards comme sous la tyrannie de Robespierre, mais elle leur ôte l'appui de leurs dernières années ; elle n'immole pas les mères ni les enfants à la mamelle, mais elle dévoue au combat, à la mort, le tendre espoir des familles²⁰. »

Plus habile, la tyrannie de Buonaparte se couvre du prestige des armes : « Cet homme dévoré d'une ambition frénétique, mais longtemps sourde et contrariée, adorateur de Marat, complice de Robespierre, vil complaisant de Barras, avait pu voir ce qui manquait à ses maîtres dans leur plus haute élévation, les prestiges de la gloire militaire²¹. »

Ainsi faisait-on de Robespierre l'artisan de la Terreur, et, rapprochant de l'Incorruptible l'empereur déchu, obligeait-on ce dernier à endosser les excès de la Révolution. Procédé facile dont les contemporains ne furent pas dupes²².

L'écho de ces calomnies parvient à Sainte-Hélène et contraint Napoléon à répondre. Il y mettra quelque complaisance. L'héritage de la Révolution ? Loin de le repousser, il l'accepte. La Légende entend désormais laisser de l'empe-

reur l'image d'un souverain libéral, ouvert aux aspirations des peuples. « Rien ne saurait détruire ou effacer les grands principes de notre Révolution, proclame une page fameuse du *Mémorial*. Ces grandes et belles vérités doivent demeurer à jamais... Voilà le trépied d'où jaillira la lumière du monde. Elles le régiront, elles seront la foi, la religion, la morale de tous les peuples, et cette ère mémorable se rattachera, quoi qu'on ait voulu dire, à ma personne, parce qu'après tout j'ai fait briller le flambeau, consacré les principes et qu'aujourd'hui la persécution achève de m'en rendre le Messie²³. » Thème essentiel de la littérature hélénienne : faire oublier l'image du despote guerrier pour imposer celle du champion de la Révolution et du libérateur des peuples. Mais de là à se faire l'avocat de la Terreur, il y a un pas que Napoléon se garde de franchir.

Certes, il juge les massacres de Septembre nécessaires²⁴, mais, à propos de l'affaire de Toulon, Las Cases observe : « On sait quelle était la férocité du temps ; elle s'était encore accrue sous les murs de Toulon par l'agglomération de plus de 200 députés des associations populaires voisines qui y étaient accourus et poussaient aux mesures les plus atroces ; ce sont ceux qu'il faut accuser des excès dont tous les militaires gémissaient alors. Quand Napoléon fut devenu un grand personnage, la calomnie essaya d'en diriger l'odieux sur sa personne. Ce serait se dégrader que de chercher à y répondre, disait l'empereur²⁵. »

N'avait-il pas été accusé lui-même de fédéralisme à Toulon, et, « s'il eût été moins nécessaire, n'aurait-il pas été arrêté, c'est-à-dire perdu²⁶ ? ».

Le *Mémorial* accable les Terroristes : Marat ? « Un fou » ; Collot d'Herbois et Billaud-Varenne ? Des êtres « affreux », « avides de sang ». Il stigmatise la « corruption de Barras, Fréron et Tallien ». Mais Robespierre ?

D'après le *Mémorial*, « il comprenait que, par la faute de la Terreur, la Révolution devenait odieuse dans les provinces ». « L'empereur, ajoute Las Cases, rendait à Robespierre la justice de dire qu'il avait vu de longues lettres de lui à son frère, Robespierre jeune, où il combattait et désavouait avec chaleur ces excès, disant qu'ils déshonoraient la Révolution et la tueraient²⁷. »

Ainsi l'homme que l'on identifia à la phase la plus sanglante de la Révolution est-il épargné par le *Mémorial*, qui l'absout des crimes de la Terreur.

Publiés récemment, les *Cahiers* de Bertrand (qui, à l'inverse du *Mémorial*, étaient destinés à rester confidentiels) permettent de préciser le jugement de Napoléon sur Robespierre. Un homme dépourvu d'ambition : « Si Robespierre en a eu, ça ne peut avoir été qu'à la mort de Danton qu'il aurait alors sacrifié par faiblesse. » Un homme de valeur : « J'ai lu le discours de Robespierre sur l'Être suprême. Je ne sais pas comment on peut refuser du talent à Robespierre²⁸. »

Pour Napoléon, il est certain que Robespierre voulait arrêter la Révolution : « Sa fête de l'Être suprême est une démonstration dans ce sens et, quoi qu'on en dise, une chose utile et courageuse : c'était arrêter le débordement des idées d'athéisme à Paris²⁹. »

Ce fut aussi son erreur. En brisant la Commune de Paris, Robespierre avait perdu une alliée précieuse. De plus, il mit contre lui le parti de Danton, « puissant et immense », qui aurait dû soutenir son effort de modération. Danton et Robespierre « marchaient dans la même ligne ; ils ne devaient pas se séparer³⁰ ».

Que Robespierre ait été un modéré, plusieurs faits le confirment. « Il est fort remarquable que c'est pendant les quarante jours qu'il n'a pas assisté aux séances du Comité de salut public que le tribunal révolutionnaire a commis le plus d'horreurs, qui étaient signées par Carrier, Billaud de